

RÈGLEMENT DU TOURNOI INTERNATIONAL DE VOLLEY-BALL DE LA PENTECÔTE.



L'inscription à ce tournoi implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.

1 - L'inscription au Tournoi est considérée comme ferme et définitive dès réception du montant de 54€ (60€ après 6h00 le jour du Tournoi).

Sauf en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être envisagé.

Le repli de la compétition en gymnase étant planifié par le comité d'organisation, une météo capricieuse n'est pas un cas d'annulation et ne peut être prétextée pour exiger le remboursement total ou partiel de ces frais d'inscription.

2 - Le nombre d'équipes acceptées au Tournoi dépend du nombre de Terrains disponibles qui est de l'ordre de 125 s'il se joue dehors et de 72 s'il se joue, au moins en partie, en gymnase. De ce fait les limites du nombre d'équipes sont fixées à : 576 en gymnase, 1000 sur le Pâquier et 512 dans chacun des deux Tournois, Féminin et Masculin.

3 - Chaque équipe a la liberté de porter une tenue aux couleurs d'un de ses partenaires ou sponsor mais se devra de l'abandonner en cas de qualification aux finales au profit du tee-shirt offert, par notre propre partenaire, à tous les participants atteignant ce niveau de compétition.

4 - Équipes de 3 joueurs (1 remplaçant accepté).

Aucun joueur ne pourra prétendre figurer dans deux équipes du même Tournoi.

En cas de défaillance, un joueur pourra être remplacé par un autre à la condition qu'il n'ait pas déjà joué dans une autre équipe et ceci, quel que soit son niveau (comme nous ne pouvons pas tout surveiller et que les litiges sont trop complexes à régler après coup, toute équipe en désaccord avec l'effectif de son adversaire doit en faire la remarque avant le début du match. En d'autres termes tout match terminé verra son résultat entériné même si ce point de règlement n'a pas été respecté.)

Chaque équipe devra se munir d'un ballon (salle ou beach) et assurer les arbitrages qui lui seront confiés par l'organisation.

Toute équipe mixte (constituée d'au moins un homme) sera versée dans le tableau Masculin.

5 - Aucune équipe ne pourra s'inscrire après la clôture des inscriptions officialisées par annonce au micro le dimanche à 11h00.

6 - Le règlement sportif est une déclinaison de celui la F.F.V.B. sport en salle (donc pas celles propres au Beach-Volley). Adaptations :

6.1 - les dimensions des terrains sont de 14m x 7m ;

6.2 - pas de règle sur les positions ;

6.3 - pas de règle sur la rotation au service (un seul serveur par équipe autorisé) ;

6.4 - ballon de beach autorisé ;

6.5 - en cas de désaccord sur le choix du ballon, celui-ci pourra faire l'objet d'un tirage au sort en début de rencontre (chifoumi obligatoire !!) ;

6.6 - les antennes ne seront montées que sur les terrains centraux ;

6.7 - durant les 3 premiers tours, les matchs se jouent en 1 set de 21 points, marque continue, 2 points d'écart. Changement de côté à 11 ou tous les 7 points (ce point fera l'objet d'un accord entre joueurs et arbitres au début de chaque rencontre) ;

6.8 - lors des phases éliminatoires du deuxième jour, les sets se jouent, à partir des 8èmes de finale, en 25 points, 2 points d'écart.

7 - Le Tournoi se déroule en 4 temps :

7.1 - Premier Tour le dimanche matin : les équipes sont réparties dans des Poules de 4 (exceptionnellement 3 ou 5), à l'issue desquelles les 2 premières équipes seront qualifiées pour le Tournoi Principal et les autres seront reversées dans le Tournoi Consolante ;

7.2 - Deuxième Tour le dimanche après-midi : dans chaque Tournoi, Poules de 4 constituées en tenant compte du classement général à l'issue du premier tour. Les 2 premières équipes des Poules du Principal restent dans le Principal les autres sont versées dans le Tournoi Secondaire, les 2 premières équipes des Poules de la Consolante sont qualifiées pour le Tournoi Consolante A les autres sont versées dans le Tournoi Consolante B ;

7.3 - Troisième Tour ; dans chacun des 4 Tournois, Poules de 4 constituées en tenant compte du classement

général à l'issue du deuxième tour. À l'issue de ce tour, les 2 premières équipes de chaque Poule sont qualifiées pour le Quatrième Tour ;

7.4 - Quatrième Tour : tableau final à élimination directe construit en tenant compte du classement général à l'issue du troisième tour.

8 - La constitution des Poules du premier tour tient compte du niveau de jeu annoncé et résulte d'un tirage au sort. La constitution des Poules des deuxième et troisième tours ainsi que la construction du tableau final tiennent compte du classement des équipes à l'issue du tour précédent.

Ce classement est établi en fonction du nombre de points obtenus (2 pour match gagné 1 pour match perdu) puis du coefficient des points marqués et concédés.

9 - Les demi-finales des tournois principaux masculins et féminins seront tirées au sort.

10 - La sportive de l'organisation s'engage, lorsque le Tournoi se déroule sur le Pâquier :

10.1 - à ce qu'il n'y ait pas plus de 2 Poules de 4 équipes sur chaque terrain ;

10.2 - à ce qu'une même équipe ne soit pas versée plusieurs fois dans une Poule de 3 ;

11 - La sportive de l'organisation se réserve, en cas de nécessité, le droit de modifier la durée (nombre de points) des matchs.

12 - En cas de pluie ou de l'impossibilité de jouer sur le Pâquier :

12.1 - de nombreux gymnases de repli (au moins 25) sont mis à la disposition des participants ;

12.2 - un règlement détaillant le bon usage des gymnases par les participants sera alors affiché dans les locaux. Nous vous demandons donc de respecter scrupuleusement les consignes données par les organisateurs dans l'enceinte des différents gymnases ;

12.3 - si les deux premiers tours se jouent en gymnase, la règle de constitution des poules du 2e tour (point 7.2.) est annulée, celles-ci seront construites par croisement entre les poules de chaque gymnase ;

12.4 - Pour les participants qui ne se seront pas inscrits en ligne, les inscriptions se feront, quel que soit le temps, sur le site initial du Pâquier, entre 9h00 et 11h00 le dimanche ;

12.5 - les finales des tournois principaux féminin et masculin se jouent au gymnase Berthollet.

13 - Des vestiaires et douches sont ouverts dans le gymnase Les Sœurs Blanches le dimanche soir de 17h à 21h et le lundi de 15h à 21h.

14 - Annecy Volley-Ball décline toute responsabilité concernant les vols, pertes ou accidents pouvant survenir aux participants.

15 - Bonne humeur et fair-play sont les bienvenus entre les participants, et patience et compréhension seront appréciées vis à vis de l'équipe d'organisation qui fait tout son possible pour que tout se passe au mieux.

16 - Les licenciés d'Annecy Volley-Ball, y compris ceux des sections jeunes et loisirs :

16.1 - ne sont pas autorisés à participer ou à poursuivre le tournoi (une partie des frais d'inscription sera alors remboursée en fonction de son avancement) en cas de repli en gymnases et sont tenus de se mettre à la disposition de l'équipe d'organisation pour encadrer la compétition dans ces gymnases ;

16.2 - ne sont autorisés à s'inscrire et à participer au tournoi que s'ils se sont engagés par ailleurs à prendre la responsabilité d'un gymnase en cas de repli dû aux intempéries.

17 - Le comité d'organisation se réserve le droit d'exclure de la compétition toute personne ne se conformant pas au présent règlement ou ayant au cours du week-end une conduite inappropriée. En particulier :

17.1 - seront rayées des listes toutes équipes dont l'un des joueurs est un membre d'Annecy Volley-Ball n'ayant pas satisfait au point 16.2. du présent règlement (et ceci même si les autres joueurs de l'équipe ne sont pas licenciés à l'AVB, à moins qu'ils ne se trouvent un remplaçant) ;

17.2 - seront immédiatement éliminées toutes équipes dont un des membres aurait eu un comportement inconvenant vis-à-vis de ses adversaires, du public ou de l'organisation ou se serait rendu coupable de dégradations sur nos installations

18 - Les participants sont informés qu'un classement complet sera publié sur le site internet du tournoi et que les noms des joueurs tels qu'ils nous ont été fournis apparaîtront à cette occasion. Si un participant s'oppose à cette publication il doit impérativement en informer les organisateurs.

Tout participant autorise expressément les organisateurs du Tournoi International de Pentecôte d'Annecy ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la compétition, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

19 - Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de circonstances imprévues.

20 - Le fait de s'inscrire à ce tournoi implique l'acceptation pure et simple du règlement.

L'inscription à ce tournoi implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.